

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 13 janvier 2025 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance, les conseiller(ère)s:

| | | |
|---------------|----------------|-----------------|
| Denis Courte | Suzanne Dyotte | Huguette Drouin |
| Richard Pépin | Édith Crevier | |

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, Steven Larose.
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Le maire Steven Larose constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-01-001

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 ainsi modifiée :

Retrait du point 6.12 intitulé « Autorisation de signer l'entente de service avec le centre canon Le Refuge 2^e chance ».

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

25-01-002

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

25-01-003

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Steven Larose, maire, tient à mentionner que depuis le 31 décembre dernier, le service des premiers répondants se fait à partir de la caserne de pompier de Montcalm. Effectivement, l'entente du service des premiers répondants avec Arundel a pris fin après 14 ans. Monsieur le maire Steven Larose tient à remercier toute l'équipe des premiers répondants d'Arundel pour leur dévouement et leur professionnalisme durant toutes ces années.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

25-01-004

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois décembre 2024, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 20 025.43 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

25-01-005

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour janvier 2025 et de la liste des paiements émis en décembre 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en janvier 2025 et à la liste des paiements émis en décembre 2024, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 207 689.28 \$:

- Comptes à payer en JANVIER 2025, total : 161 151.68 \$:
 - Accès D : 161 255.68 \$;
 - Chèques N° 384 à 386 : 2 896.00 \$;
- Paiements émis en DÉCEMBRE : 30 321.58 \$;
- Paies émises en DÉCEMBRE : 16 216.02 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

25-01-006

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 361-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement N° 361-2025 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2025.

Monsieur le conseiller Richard Pépin dépose et présente le projet de règlement visant à décréter les taux variés de taxes foncières, la tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice 2025.

25-01-007 **6.5 TAUX D'INTÉRÊT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le taux d'intérêt de 15 % pour l'exercice financier 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

25-01-008 **6.6 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales avec FQM Assurances pour l'année 2025 au coût de : 32 945.25 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement à FQM Assurance Inc.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

25-01-009 **6.7 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1 700.00 \$. Il est également résolu d'en autoriser les paiements.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-01-010 **6.8 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement N° 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2025, soient autorisées ainsi que leurs paiements:

| <u>SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR</u> | |
|--|------------|
| Conseil | 67 962 \$ |
| Administration | 289 293 \$ |
| Voirie | 108 749 \$ |
| Urbanisme | 107 828 \$ |
| Bibliothèque | 3 102 \$ |
| Greffe (élections) | 15 000 \$ |

| CONTRATS | |
|--|------------|
| Enlèvement de la neige | 281 050 \$ |
| Location de volumes et entretien informatique (bibliothèque) | 5 150 \$ |
| Audit des livres comptable | 8 800 \$ |
| Entretien du photocopieur (contrat + copies) | 2 800 \$ |
| Entretien et soutien des applications Sygem InfoTech | 11 200 \$ |
| Livraison suite Aurora Sygem InfoTech + entretien | 2 615 \$ |
| ENTENTES AVEC AUTRES ORGANISMES | |
| Quote-part à la MRC | 92 650 \$ |
| Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles) | 69 716 \$ |
| Quote-part RIMRO | 74 000 \$ |
| Quote-part RITL | 23 500 \$ |
| Service de sécurité incendie Ville de Mont-Tremblant | 110 500 \$ |
| Service de la police | 146 118 \$ |
| Service de premiers répondants | 23 000 \$ |
| Entente chemin Desjardins | 10 500 \$ |
| Municipalité de Brébeuf - Partage technicienne en loisirs | 38 500 \$ |
| Municipalité d'Huberdeau - Partage ressource admin | 32 090 \$ |
| UTILITÉS PUBLIQUES | |
| Frais de poste - Poste Canada et Purolator | 2 800 \$ |
| Électricité | 18 500 \$ |
| Éclairage des rues | 4 500 \$ |
| Entretien ménager | 15 100 \$ |
| Téléphone – Service télécommunication | 7 610 \$ |
| Huile à chauffage, propane | 2 600 \$ |
| Immatriculation | 2 075 \$ |
| Essence | 3 500 \$ |
| Dettes à long terme (capital et intérêts) | 34 890 \$ |

Il est également résolu

- **D'**autoriser le directeur général / greffier-trésorier, Michael Doyle, ou Valérie Labelle, adjointe administrative à effectuer et signer les paiements suivants, en utilisant le service Accès D Affaires :
 - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec, à Ultramar, au ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec, Visa Desjardins eu égard à la carte de crédit affaires et tous autres fournisseurs personnalisés enregistrés;
- **D'**autoriser le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- **DE** déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-00-454 et 02-610-00-454 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 INDEXATION SALARIALE 2025 DES EMPLOYÉS

25-01-011

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada est de 1.9 % (novembre 2024);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'appliquer rétroactivement au 1^{er} janvier 2025, un taux d'indexation de 2% aux employés de la municipalité ;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil.

6.11 RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) POUR L'ANNÉE 2024

25-01-012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 67 303 \$ dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (ERL) pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée du rapport identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Monsieur le conseiller Denis Courte et unanimement résolu que la municipalité de Montcalm indique dans le rapport financier pour l'année 2024 le montant total des dépenses relatives à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales, soit pour la somme de 68 165.67\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.12 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CENTRE CANIN LE REFUGE 2^E CHANCE

Point retiré séance tenante.

6.13 ACCEPTATION DE CONSERVATION DE LA CLOCHE ET DE LA CRÈCHE DE LA CHAPELLE CHRIST-ROI

25-01-013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, en juillet 2024, le directeur général à faire une demande au diocèse Saint-Jérôme - Mont-Laurier de conservation de la cloche ainsi que la crèche de la chapelle du Christ-Roi à la municipalité de Montcalm dans l'objectif de conserver et valoriser l'histoire de l'ancienne chapelle;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre le diocèse Saint-Jérôme-Mont-Laurier et le directeur général de la municipalité de Montcalm concernant les modalités de conservation de la cloche et de la crèche de la chapelle Christ-Roi;

CONSIDÉRANT QUE la cloche demeure la propriété exclusive de la Fabrique de Saint-Sauveur et que le nouveau propriétaire a déjà la responsabilité de la retirer de l'église à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire de la chapelle prendra en charge les frais relatifs à son extraction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm prendra en charge les coûts liés à l'installation de la cloche sur un nouveau site public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'accepter la conservation de la cloche et de la crèche de la chapelle Christ-Roi selon les modalités énoncées à l'exception de la prise en charge des frais relatifs à l'extraction de la cloche puisque ces frais seront pris en charge par le propriétaire tel que déjà convenu. La Municipalité se chargera des coûts liés à son installation sur un nouveau site public.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-01-014

6.14 NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière adjointe actuelle, Madame Lucie Côté, entame sa préretraite et souhaite réduire ses heures travaillées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite garder Madame Lucie Côté à son emploi pour 2025 afin d'aider la Municipalité avec les élections et certaines tâches administratives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de nommer, au 1^{er} janvier 2025, Madame Lucie Côté à titre de Coordinatrice administrative sur appel afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre pour les élections et les tâches administratives.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-01-015

6.15 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE /GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe /greffière-trésorière adjointe actuelle entame sa préretraite et souhaite réduire ses heures travaillées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une directrice générale/greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative, Madame Valérie Labelle, exerce déjà plusieurs tâches en lien avec ce poste et qu'elle démontre avoir les habilités pour le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, et résolu à l'unanimité de nommer, au 1^{er} janvier 2025, Madame Valérie Labelle à titre de directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe avec une prime salariale de 10% pour la période de son intérim.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-01-016

6.16 REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DE MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES DE REVENU QUÉBEC

NEQ 8813435235

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et RÉSOLU QUE

Valérie Labelle, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe par intérim soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Steven Larose
Maire
Montcalm, le 13 janvier 2025

Michael Doyle
Directeur général et greffier-trésorier
Montcalm, le 13 janvier 2025

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-01-017 **6.17 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un représentant auprès de l'Agence du revenu du Canada lorsque des informations doivent être obtenues relativement au compte d'entreprise de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Montcalm désigne à titre de représentants auprès de l'Agence du revenu du Canada afin qu'ils aient accès au compte de municipalité, par téléphone, par télécopieur et par courrier:

- Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier et
- Valérie Labelle, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe par intérim

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

25-01-018 **6.18 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES – AJOUT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite ajouter un signataire autorisé pour les effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu:

- **QUE** Valérie Labelle, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe par intérim, soit ajoutée comme signataire autorisée pour tous les effets bancaires de la municipalité de Montcalm;
- **QUE** tous les chèques et ordres de paiement Accès D Affaires de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et signés de sa part par :

- Steven Larose, maire et par Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier ou dans le cas de l'absence ou l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par Pierre Bertrand, membre du conseil, maire suppléant et par Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier;

OU

- Steven Larose, maire et par Valérie Labelle, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe par intérim, ou dans le cas de l'absence ou l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par Pierre Bertrand, membre du conseil maire suppléant et par Valérie Labelle, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe par intérim;

- **QUE** cette résolution soit communiquée à ladite Caisse Desjardins de Mont-Tremblant et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit à cet effet soit signifié;
- **QUE** la présente résolution complémente la résolution N° 22-01-016 adoptée le 10 janvier 2022 à cet effet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.19 DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

25-01-019

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est en appel de projets au Fonds régions et ruralité (FRR) pour 2025 et qu'elle souhaite se distinguer en vue de maintenir et d'attirer de nouveaux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour des projets structurants doivent viser l'amélioration du niveau de vie de la population de la MRC des Laurentides, par une contribution à la santé sociale, économique et environnementale de son territoire, misant ainsi sur le mieux-être et la croissance de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- Appuie formellement la demande d'aide financière de 6 615 \$ (coûts totaux du projet : 13 230 \$) au Fonds régions et ruralité – Volet 2 de 2025 pour le projet « Cuisine diner communautaire » qui consiste dans l'élaboration de plans et devis pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine au centre communautaire de Montcalm;
- Autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier à déposer la demande d'aide financière et à signer le protocole d'entente ainsi que tous documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE D'APPROBATION POUR LE CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET DE SA COULEUR D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA AU 349 CHEMIN DU LAC-VERDURE SUD LE LOT : 5 864 932, MATRICULE : 2998-72-2301

25-01-020

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le changement de couleur et de revêtement extérieur d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement proposé rencontre l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisi donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel a été retiré lors de travaux majeurs de rénovation. Il est proposé de changer le revêtement pour du cèdre blanc de l'est avec traitement Lifetime, soffite en bois peint blanc. Couleur des portes et fenêtres gris métallique et porte d'entrée vert sauge;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande pour le changement de revêtement extérieur et de sa couleur au 349 chemin du Lac-Verdure Sud, lot 5 864 932, matricule : 2998-72-2301;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de changement de revêtement extérieur et de sa couleur au 349 chemin du Lac-Verdure Sud, lot 5 864 932, matricule : 2998-72-2301.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.2 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA MODIFICATION DU PLAN DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LA RUE DE LAUSANNE. LOT : 5 866 011, MATRICULE : 3290-22-8702

25-01-021

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan de bâtiment a été déposée dans le but d'évaluer sa valeur architecturale considérant les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du style d'inspiration;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-05-097 est accepter la demande des demandeurs aux plans proposer en mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture proposée a été modifiée, concernant le changement de la position des portes de garage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de modification du plan de construction du nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA sur le lot 5 866 011 sur la rue de Lausanne, matricule : 3290-22-8702;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de modification du plan de construction du nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA sur le lot 5 866 011 sur la rue de Lausanne, matricule : 3290-22-8702.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE PATRICE PERREAULT ENR. POUR LA TONTE DE LA PELOUSE DES TERRAINS MUNICIPAUX EN 2025

25-01-022

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des terrains municipaux occupe beaucoup de temps aux employés de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire restructurer les tâches d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux en 2025 à la compagnie à l'entreprise Patrice Perreault ENR. pour la somme totale de 7 725 \$ avant taxes;

- D'autoriser les 3 paiements de 2 960.61 \$ le 15-06-2025, le 15-08-2025 et le 15-10-2025

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LE SUIVI DES TRAVAUX ET L'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL SUITE AU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

25-01-023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis, le suivi des travaux et l'acceptation finale des travaux sur certains tronçons du réseau routier municipal suite au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), (PAVL 2024-2026) version N° 1 pour l'année 2025-2026.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-01-024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier